

PROCEDURE DE RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOI PERMANENT

DOCUMENT PRECISANT LES APPRECIATIONS PORTEES SUR CHAQUE CANDIDAT PRESELECTIONNE AU REGARD DE SES COMPETENCES, APTITUDES, QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES, POTENTIELS ET CAPACITE A EXERCER LES MISSIONS DEVOLUES A L'EMPLOI PERMANENT A POURVOIR

Vu la délibération n° 21-20200204-4.1.1 en date du 04 février 2020 portant création de l'emploi d'un adjoint du patrimoine au sein du réseau intercommunal de lecture publique, au grade d'adjoint du patrimoine de catégorie C, filière culturelle, à temps complet (35h hebdomadaires) et la vacance de ce poste suite à la mutation externe de l'agente depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que cet emploi doit être pourvu à compter du 08 octobre 2024 ;

Considérant que le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent est prononcé à l'issue de la procédure de recrutement permettant de garantir l'égal accès aux emplois publics en application de l'article 15 de la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique et du décret n°2019-1414 du 19/12/2019 ;

Considérant que les modalités de la procédure de recrutement ont été mises en œuvre par l'autorité territoriale dans des conditions identiques pour l'ensemble des candidats à un même emploi permanent de la fonction publique afin de respecter le principe de transparence du recrutement et d'équité de traitement ;

Considérant que l'autorité territoriale a procédé à la publication, par tout moyen approprié, des modalités de la procédure de recrutement applicables aux emplois permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels qu'elle décide de pourvoir ;

Considérant la publication de l'avis de vacance d'emploi sur l'espace numérique commun aux trois versants de la fonction publique à compter du 29 avril 2024 ;

Considérant la fiche de poste (en pièce jointe, la fiche de poste concernée) ;

Pour les emplois de l'article L.332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique,
Considérant que l'emploi doit être pourvu par un candidat statutaire et que la Communauté de Communes du Val de Somme a constaté le caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi après le délai de publication de l'avis de vacance ;

Considérant les candidatures reçues dans les services de Communauté de Communes du Val de Somme ;

Considérant que l'autorité territoriale, ou son représentant, a accusé réception des candidatures et vérifie la recevabilité ;

Considérant que l'autorité territoriale, ou son représentant, a écarté les candidatures qui, de manière manifeste, ne correspondaient pas au profil recherché pour l'emploi permanent à pourvoir, au regard notamment de la formation suivie et de l'expérience professionnelle ;

Les entretiens ont été conduits par :

- Monsieur Frédéric Pelletier (Directeur Général des Services)
- Monsieur Denis Demarcy (1^{er} Vice-Président, Délégué communication, transversalité, mutualisation, ressources humaines, stratégie)
- Madame Sylvie Brandicourt (Vice-Présidente à la culture)
- Madame Lucie Chambon (Coordinatrice du réseau intercommunal de lecture publique)
- Madame Sheyenne Bernard (Responsable de la médiathèque Patrick Simon – Villers Bretonneux)
- Madame Caroline Santune (Responsable de la médiathèque de la médiathèque la Caroline – Corbie)

- Madame Eugénie Villain (Responsable de la médiathèque la Filature – Ribemont sur Ancre)
- Madame Christelle Dhalleine (Assistante ressources humaines)

Représentant de l'autorité territoriale

Les candidats ont été évalués en tenant compte des éléments suivants :

- Leurs compétences,
- Leurs aptitudes,
- Leurs qualifications et leurs expériences professionnelles,
- Leur potentiel
- Leur capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi permanent à pourvoir

Les appréciations portées sur chaque candidat au regard de ces critères sont recensées dans le tableau ci-dessous :

Nom/Prénom du candidat	Compétences	Aptitudes	Qualifications et expériences professionnelles	Potentiel	Capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi à pourvoir
DELORY Mélissa	Oui	Non	Non	Non	Pas favorable
VANEL Salomé	Non	Non	Non	Non	Pas favorable
STELITANO Loïc	Oui	Oui	Oui	Oui	Très favorable
DHENIN Florine	Non	Non	Non	Non	Pas favorable
GRIFFON Amandine	Non	Oui	Non	Non	Pas favorable
LEROUX Jeanne	/	/	/	/	Convoquée, non reçue, désistement

A l'issue des entretiens de recrutement qui se sont déroulés le 02 juillet 2024, ce document récapitulatif des appréciations portées sur chaque candidat est remis à l'autorité territoriale qui décidera de la suite donnée à la procédure de recrutement.

Les autres candidats non retenus seront informés par courrier ou par courriel du rejet de leur candidature.

Fait à Corbie, le 26 septembre 2024.

Le Directeur Général des Services
Monsieur Frédéric PELLETIER

Le Président,
Monsieur Alain BABAUT